

Cercle de Silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 30 décembre 2025 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre !

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique, et aussi à la mairie de Toulouse.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 24 décembre 2025 obtenues grâce à la CIMADE

La préfecture a refusé la demande de deux retenus d'être libérés un jour avant l'expiration des 90 jours afin de pouvoir passer les fêtes de Noël avec leur famille.

Le CRA est plein. Les juges ne libèrent quasiment personne et ils prolongent systématiquement la rétention à 90 jours.

Le Festival Cinéma et Droits Humains aura lieu entre le 5 et le 25 Janvier dans notre région

Le programme complet sur <https://www.festival-cinema-droitsdelhomme.fr/> avec les bandes annonces des films. A Toulouse, 3 films sur les personnes migrantes :

« Au pays de nos frères » sur les réfugiés afghans en Iran.

« Outrepasser » sur l'aide aux migrants dans le Pays Basque.

« Soudan, souviens-toi ! » sur l'écrasement d'un peuple.

A St Gaudens : « Je ne sais pas où vous serez demain » : les témoignages recueillis par un médecin au Centre de Rétention de Marseille.

Nous vous signalons le remarquable travail de l'Association pour des villes et des territoires accueillants sur toutes les questions d'accueil de personnes en migration.

Cette association « ANVITA » prépare les élections municipales avec un « Manuel Pour un Mandat Accueillant » qu'elle nous encourage à diffuser à tous les candidats à ces élections. Vous trouverez ce manuel <https://www.anvita.fr/fr/outils/ressources-anvita/detailmanuel-pour-un-mandat-accueillant>

En novembre 2025, six associations, Médecins du monde, Utopia 56, Roots, Refugee Women's Centre, Salam et Human Rights Observers, ont attaqué l'Etat en justice pour non-respect des droits humains à Dunkerque

Le 4 décembre, le tribunal administratif de Lille a condamné l'État à prendre des mesures urgentes pour les personnes exilées du Dunkerquois. Nous saluons cette décision qui marque la reconnaissance de violations importantes du droit et des libertés. Cependant, certaines mesures demandées au tribunal ont été rejetées en première instance. C'est pourquoi ces six associations ont décidé de faire appel de cette décision. Plus de détails sur le site de l'association Salam

<https://www.associationsalam.org/2025/12/05/dunkerque-letat-condamne-pour-non-respect-de-la-dignite-humaine/>

Une loi visant à héberger les mineur·es isolé·es pendant la période de leur recours, vient d'être votée à l'Assemblée nationale. Les député·es ont voté "pour" à 144 voix contre 100.

Avant d'être applicable, cette loi doit franchir encore plusieurs obstacles mais c'est un grand pas. Plus d'informations sur le site :

<https://utopia56.org/victoire-la-loi-pour-proteger-les-mineur%C2%B7es-isole%C2%B7es-pendant-leur-recours-vient-detre-votee/>

Une proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée, a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 11 décembre 2025. Avant d'être applicable, cette loi doit, elle aussi, franchir encore plusieurs obstacles.

Entre janvier et septembre 2025, le nombre de titres de séjour délivrés à des personnes en situation irrégulière a baissé de 42% par rapport à la même période de 2024. Cette baisse est due à l'abrogation de la circulaire Valls datant de 2012 et à la circulaire Retailleau beaucoup plus restrictive.

Information tirée d'un article de La Croix en date du 24/12/2025 (cet article n'est pas en accès libre). Voir aussi le site <https://www.infomigrants.net/fr/post/68885/france--baisse-de-42-des-regularisations-depuis-la-mise-en-application-de-la-circulaire-retailleau>

Les mensonges de l'extrême-droite ne peuvent prospérer en toute impunité. Après avoir été condamnée pour diffamation à l'encontre de La Cimade, en première instance et en appel en septembre 2024, Marine Le Pen avait saisi la cour de Cassation au titre du respect de la liberté d'expression. Mme Le Pen avait accusé La Cimade d'organiser « la filière d'immigration clandestine en provenance des Comores » à Mayotte.

Son pourvoi en Cassation a été rejeté par la Cour ce 16 décembre 2025, confirmant ainsi définitivement la condamnation pour diffamation de Mme Le Pen. La Chambre criminelle a en effet **confirmé que les propos de Mme Le Pen ayant entraîné sa condamnation pour diffamation publique** ne présentaient pas de base factuelle suffisante et ainsi validé l'absence d'*«atteinte disproportionnée portée par sa condamnation à la liberté d'expression»*.

Plus de détails sur <https://www.lacimade.org/diffamation-a-lencontre-de-la-cimade-marine-le-pen-definitivement-condamnee/>

Nous vous rappelons que, sur le site <http://franciscains-occitanie.fr/cercle-de-silence/> vous trouverez **la lettre de décembre de la coordination des cercles de silence** avec des informations intéressantes.

Nous espérons que votre santé est bonne, que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse